CIDIC

ANNUAL REPORT
2004

105-04024/

CDIC

Contents

Report to the Minister	2
Report on Divestitures	3
Directors and Officer	4
The Corporation's Responsibility for Financial Statements	5
Corporate Governance Practices	6
Financial Statements	
Canada Development Investment Corporation	7
Canada Hibernia Holding Corporation	18

Corporate Office

P.O. Box 71058
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario
K2P 2L9

Telephone: (613) 943-9391
Facsimile: (613) 943-9390

REPORT TO THE MINISTER

The Honourable Ralph Goodale
Minister of Finance

Dear Minister Goodale:

I am pleased to report on the results of operations for Canada Development Investment Corporation (CDIC) for the year ended December 31, 2004. As part of CDIC's formal planning process, annual performance objectives are developed by entity, managed and monitored throughout the year. These were fully outlined in our Corporate Plan.

The Board of Directors manages the Corporation and provides advice to the Minister as required. The Board of Directors of the Corporation maintains a state of readiness with respect to the divestiture of the Corporation's remaining assets and continues the orderly wind down of its remaining obligations.

CDIC's main focus during 2004 was its investment in CHHC, our one remaining investment. CDIC has retained financial advisors to assist in the eventual sale of the investment. In 2004 CHHC paid $114 million of dividends to CDIC and CDIC paid an equivalent amount to the Government of Canada.

CDIC is also responsible for the administration of outstanding issues pursuant to prior divestitures. These issues relate primarily to Canada Eldor Inc. (CEI) and include certain waste contingencies and outstanding litigation.

Assets sold to date on behalf of the government by CDIC since 1985 have realized proceeds of approximately $2.0 billion. During 2004, CDIC did not borrow from the government nor did it receive any appropriations.

On behalf of the Board of Directors.

Donald McQ. Shaver, O.C., D. Sc.
Chairman
Canada Development Investment Corporation

February 14, 2005

REPORT ON DIVESTITURES

CDIC has been effective in the divestiture of corporate interests of the Crown. The following chart profiles the assets sold on behalf of the Crown by CDIC since inception.

Company	Year	Proceeds ($ millions)
Canadair Limited	1986	$140
The de Havilland Aircraft of Canada, Limited	1986	90
Teleglobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
Canada Development Corporation	1986/87	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation	1987/91	9
Telesat Canada	1992	155
Cameco Corporation	1992/93/94/95	320
Co-enerco Resources Ltd.	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation	1996	31
Theratronics International Limited	1998	15
		$ 1,979

DIRECTORS AND OFFICER AS AT FEBRUARY 14, 2005

Minister Responsible for CDIC
The Honourable Ralph Goodale
Minister of Finance

Board of Directors

Donald McQ.Shaver, O.C., D.Sc.
Chairman
Canada Development Investment Corporation
Chairman
The Shaver Group
Cambridge, Ontario

Member since: 1983
Chairman since: 1995
Current term expires December 4, 2005

Gordon W. King (1) (2)
Director
Ottawa, Ontario

Member since: 1995
Current term expires September 15, 2005

N. William Ross, LL.M (1) (3)
Chairman Emeritus and Partner
Weir & Foulds
Toronto, Ontario

Member since: 1993
Current term expires September 15, 2005

William R. Teschke (1) (2) (3)
Executive
Vancouver, British Columbia

Past member 1983-1995
Member since: 1997
Current term expires September 15, 2005

Benita M. Warmbold, CA (2) (3)
Managing Director
Northwater Capital Management Inc.
Toronto, Ontario

Former Executive Vice-President of Corporation
Member since: 1997
Current term expires September 15, 2005

Officer

Patrice S. Walch-Watson
Corporate Secretary

Committees of the Board

(1) Audit Committee
(2) Administrative Liaison Committee
(3) Nominating Committee

THE CORPORATION'S RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL STATEMENTS

The accompanying consolidated financial statements of Canada Development Investment Corporation are the responsibility of the Corporation and have been approved by the Board of Directors.

The consolidated financial statements have been prepared by the Corporation in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. When alternative accounting methods exist, the Corporation has chosen those it deems most appropriate in the circumstances. Financial statements are not precise since they include certain amounts based on best estimates and judgments. The Corporation has prepared the financial information presented elsewhere in this annual report and has ensured that it is consistent with that in the financial statements.

CDIC maintains systems of internal accounting and administrative controls designed to provide reasonable assurance that the financial records are reliable, form a proper basis for the preparation of financial statements and that CDIC's assets are properly accounted for and adequately safeguarded.

The Board of Directors carries out its responsibilities for the financial statements in this report principally through its Audit Committee. The Audit Committee reviews CDIC's annual consolidated financial statements and reports its findings to the Board for their consideration and approval. The Audit Committee also meets with the corporation's auditors to discuss auditing matters and financial reporting issues. Due to its size, and as permitted by Order in Council, CDIC is exempt from the requirement to carry out internal audits.

These consolidated financial statements have been audited by the corporation's auditors, the Auditor General of Canada and KPMG LLP, whose report is presented separately.

Benita M. Warmbold
Director
Canada Development Investment Corporation

February 11, 2005

CORPORATE GOVERNANCE PRACTICES

The Board of Directors of CDIC is focused on winding down the Corporation in an effective and efficient manner. CDIC's mandate is to act in a commercial manner managing the remaining affairs of the Corporation.

CDIC's Board is actively assuming the leadership and stewardship of the Corporation, working closely with consultants, legal counsel and the Board and management of CHHC and ensuring the effective functioning of the Board.

The Board is assisted in its activities by the Audit Committee, the Administrative Liaison Committee and the Nominating Committee.

The Board contributes to the development of the Corporate Plan of the Corporation and monitors its implementation over the planning period – evaluating the strategic direction in light of changing business environment. Risks are identified and managed throughout the process.

Effective communication with the Crown and the public is conducted through the Corporate Plan, as approved by the Board, the Annual Report and meetings as required with the Minister and officials of Government of Canada.

The Chairman of the Board and the Nominating Committee assess the effectiveness of the Board and the Chairman initiates Board appointments and renewals as required. The Board established a Nominating Committee in 2004 to assist in determining the composition and structure of the Board and recommending candidates for Board membership and for the position of Chair.

Corporate governance is dealt with by the entire Board. In 2004, the Board conducted a review of the role and responsibilities of the Audit Committee. This resulted in the development of a new charter for the Audit Committee which reflects current best practices.

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

KPMG

KPMG LLP
Chartered Accountants

AUDITORS' REPORT

To the Minister of Finance

We have audited the consolidated balance sheet of Canada Development Investment Corporation as at December 31, 2004 and the consolidated statements of income and accumulated deficit and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Corporation's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Corporation as at December 31, 2004 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the *Financial Administration Act*, we report that, in our opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in our opinion, the transactions of the Corporation and its wholly-owned subsidiaries that have come to our notice during our audit of the consolidated financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the *Financial Administration Act* and regulations, the *Canada Business Corporations Act* and the articles and the by-laws of the Corporation and its wholly-owned subsidiaries.

Alain Boucher, CA
Principal
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
February 11, 2005

KPMG LLP

Chartered Accountants

Ottawa, Canada
February 11, 2005

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Balance Sheet

December 31, 2004 with comparative figures for 2003
(In thousands)

	2004	2003
Assets		
Current assets:		
Cash and short-term investments	$ 12,518	$ 12,876
Cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund (note 4)	59,000	61,000
Receivable from Canada Hibernia Holding Corporation (note 5)	118	100
Receivables	29	32
	71,665	74,008
Investment in Canada Hibernia Holding Corporation (note 5)	–	–
	$ 71,665	$ 74,008
Liabilities and Shareholder's Equity		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 181	$ 194
Current portion of site restoration obligation (note 6(d))	1,374	1,228
Current portion of historic waste obligation (note 6(a))	2,411	1,493
Current portion of retiree benefit obligations (note 7)	672	512
	4,638	3,427
Long term liabilities:		
Site restoration obligation (note 6(d))	6,830	3,339
Historic waste obligation (note 6 (a))	6,771	6,140
Retiree benefit obligations (note 7)	1,656	1,641
	15,257	11,120
Shareholder's equity:		
Share capital:		
Authorized - unlimited number of common shares		
Issued and fully paid - 101 common shares	1	1
Contributed surplus	743,184	743,184
Accumulated deficit	(691,415)	(683,724)
	51,770	59,461
Contingencies (note 6)		
	$ 71,665	$ 74,008

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

On behalf of the Board:

Director

Director

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Statement of Income and Accumulated Deficit

Year ended December 31, 2004, with comparative figures for 2003
(In thousands)

	2004	2003
Corporate Operations:		
Interest earned on cash and short-term investments	$ 285	$ 388
Corporate and divestiture expenses	(1,268)	(1,350)
Dividends (note 5)	114,000	159,000
Corporate income, net	113,017	158,038
Site restoration costs (note 6(d))	(4,298)	(3,892)
Historic waste disposal costs (note 6(a))	(2,410)	(755)
Litigation settlement costs (note 6(b))	–	(99)
Net income	106,309	153,292
Accumulated deficit, beginning of year	(683,724)	(678,016)
Dividends paid (note 5)	(114,000)	(159,000)
Accumulated deficit, end of year	$ (691,415)	$ (683,724)

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Consolidated Statement of Cash Flows

Year ended December 31, 2004, with comparative figures for 2003
(In thousands)

	2004	2003
Cash provided by (used in):		
Operating activities:		
Interest income received	$ 319	$ 389
Cash used for corporate and divestiture expenses	(1,155)	(1,737)
Cash used for site restoration costs	(661)	(492)
Cash used for historic waste costs	(861)	(719)
Cash used to settle outstanding claims	–	(99)
Dividends received	114,000	159,000
	111,642	156,342
Financing activities:		
Dividends paid	(114,000)	(159,000)
Decrease in cash	(2,358)	(2,658)
Cash, beginning of year	73,876	76,534
Cash, end of year	$ 71,518	$ 73,876

The accompanying notes are an integral part of these consolidated financial statements.

CANADA DEVELOPMENT INVESTMENT CORPORATION

Notes to Consolidated Financial Statements

Year ended December 31, 2004
(All dollar amounts are stated in thousands)

---

1. The Corporation:

Canada Development Investment Corporation ("the Corporation" or "CDIC") was incorporated in 1982 under the provisions of the *Canada Business Corporations Act* and is wholly-owned by Her Majesty in Right of Canada. The Corporation is subject to the *Financial Administration Act* and is an agent of Her Majesty.

The Corporation has been removed from the list of prescribed taxable Crown corporations and as a result, the Corporation has ceased to be subject to income and capital taxes commencing January 3, 1995.

2. Activities of the Corporation:

CDIC's mandate is to wind down its operations by divesting of its remaining assets in an orderly fashion and to ready the Corporation for eventual wind up.

The Board of Directors manages the Corporation with the assistance of consultants. In 1998, legislative authority was received by CDIC to dispose of its remaining assets and liabilities and for the government to assume certain obligations. This legislation also gives the Minister of Finance the authority to wind-up the Corporation.

The Corporation's remaining significant assets are its investment in Canada Hibernia Holding Corporation ("CHHC") which is held for sale and the funds on deposit in the Consolidated Revenue Fund ("CRF").

The Corporation also manages contingencies discussed in note 6.

The Board of Directors of the Corporation is continuing to develop approaches to the divestiture of the Corporation's remaining assets and the orderly wind down of its remaining obligations.

3. Significant accounting policies:

(a) Basis of consolidation:

The financial statements of Canada Eldor Inc. ("CEI"), a wholly owned subsidiary, have been consolidated with those of the Corporation.

(b) Investment:

The Corporation's investment in CHHC, a wholly-owned entity, which was acquired with the intention that it be disposed of or privatized in the foreseeable future is considered to be a temporary investment and is carried at the lower of cost and net realizable value.

The audited financial statements of CHHC are attached.

3. Significant accounting policies (consolidated):

(c) Short-term investments:

Short-term investments are carried at cost, which approximates fair value due to the short period to maturity. Where there is a decline in value of a short-term investment that is other than temporary, the carrying value of the short-term investment is appropriately reduced.

(d) Divestiture costs and recoveries:

Divestiture costs are expensed when incurred and recoveries are recognized when reasonable assurance as to their collectibility exists. Divestiture costs are included in corporate and divestiture expenses.

(e) Retiree benefits:

CEI has a post retirement benefit plan and is obligated to fund certain post retirement benefits related to employees who retired prior to October 1988. These benefits include life insurance and health and dental benefits. The Company has adopted the following policies:

(1) The cost of the retiree future benefits earned by retirees of CEI is determined as the actuarial present value of all future projected benefits based on an assumed benefit cost factor. The benefits are projected each year by an inflation rate factor, and benefits are assumed to be paid every year after retirement as long as the member or dependent lives. The valuation is based upon a market-related discount rate and other actuarial assumptions, which represent management's best estimates. The benefit obligations are not pre-funded.

(2) Actuarial gains (losses) on the accrued benefit obligation arise from differences between the actual and expected experience and from changes in the actuarial assumptions used to determine the accrued benefit obligation. The excess of the actuarial gain (loss) over 10% of the benefits obligation is amortized over the average remaining life expectancy of the former employees. The average remaining life expectancy of the former employees is 9 years (2003 -10 years). Benefit cost is included in corporate and divestiture expenses.

(f) Use of estimates:

The preparation of financial statements in conformity with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and the disclosure of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenses during the year. Actual results could differ from these estimates.

3. **Significant accounting policies (continued):**

(g) Cash and cash equivalents:

Cash is defined as cash and short-term investments and cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund. The Corporation considers cash and cash equivalents to be highly liquid investments with original maturities of three months or less.

4. **Cash on deposit in the Consolidated Revenue Fund:**

CEI has $59,000 (2003 - $61,000) on deposit in a non-interest bearing special purpose account in the Consolidated Revenue Fund of the Government of Canada.

5. **Investment in Canada Hibernia Holding Corporation:**

The Corporation's investment in CHHC has a cost of one dollar.

On March 19, 1993 CHHC acquired for no cost an 8.5% working interest in the Hibernia Development Project and an 8.5% equity interest in the Hibernia Management and Development Company Ltd. CHHC's sole purpose is the holding, management, funding and ultimately assisting in the disposal of the 8.5% interest in the Hibernia Development Project. Pursuant to a Memorandum of Understanding ("MOU") dated June 8, 1993 between the Government of Canada ("Government"), the Corporation and CHHC, the Government appropriated and paid directly to CHHC the funds necessary for CHHC to honour its obligations to fund the project costs of the Hibernia Development Project. Production from Hibernia commenced in late 1997 and, in 1998, CHHC achieved commercial production.

Appropriations received directly from the Government by CHHC to fund the costs of the Hibernia Development Project were credited to contributed surplus of CHHC and are not reflected in the cost of CDIC's investment in CHHC. All appropriations received from the Government were returned by the end of 2002. During 2004, dividends in the amount of $114,000 (2003 - $159,000) were received from CHHC and CDIC has subsequently paid these amounts as dividends to the Government.

CHHC funds its own administrative costs and reimburses CDIC for any costs paid on its behalf.

CHHC uses the full cost method of accounting where the net carrying cost of CHHC's capital assets is limited to an estimated recoverable amount being the aggregate of future net revenues from proved reserves less future capital costs, costs of undeveloped properties, future general and administrative costs, future site restoration and abandonment costs and income taxes. No adjustments have been made to the carrying value of CHHC's capital assets as a result of this calculation.

6. Contingencies:

(a) Under the terms of the purchase and sale agreement between CEI and Cameco Corporation ("Cameco"), CEI and Cameco agreed on a formula for sharing any future joint costs, excluding normal operating costs, related to certain specified existing wastes accumulated by CEI to October 5, 1988, the date of sale of CEI's operations and assets to Cameco. Cameco assumed liability for the first $2,000 of joint costs related to the historic waste. The next $98,000 in joint costs will be shared 23/98ths by Cameco, 75/98ths by CEI. CEI assumed liability for joint costs in excess of $100,000.

The federal government is pursuing opportunities for the long-term management of the low-level radioactive waste. The majority of the joint costs under the indemnity provisions of the agreement relate to existing waste material located in two waste management sites, which are closed and have not accepted further wastes since October 5, 1988. The ultimate magnitude of the joint costs is largely dependent on the outcome of the Government's determination and agreement with the affected local communities of where and what type of facility will be constructed to dispose of the waste, results of detailed environmental assessments, remediation standards that will be set by the Canadian Nuclear Safety Commission and the technologies that may be available to meet these standards at the time they are determined.

In March 2004, an agreement of Purchase and Sale was signed by the Government, Cameco and CEI, which allows the Government to acquire the Port Hope and Welcome waste sites from Cameco. On exercise of that option, the agreement stipulates that Cameco would make payments to CEI for the remaining portion of their joint cost obligation in five equal annual installments. When the Government assumes ownership of the waste sites the costs of decommissioning and clean up would be borne by the Government and CEI would no longer have any obligation for those historic costs. CEI would have an ongoing obligation for the miscellaneous above ground wastes and the decommissioning of the two refineries to the extent the waste was historic waste.

It is likely that CEI will incur further liability for joint costs in the future; however, the ultimate magnitude of this liability is not reasonably estimable at this time. Cameco provides estimates to CEI on an annual basis for joint above ground waste costs and CEI accrues for its share. Cameco's estimate of these joint costs to December 31, 2004 is $19,377 (2003 - $16,434) of which CEI's share is $13,299 (2003 - $11,047). CEI's liability for the estimated joint costs for above ground waste as at December 31, 2004 is $9,182 (2003 - $7,633).

6. Contingencies (continued):

(b) CEI and Cameco are co-defendants in a lawsuit brought on behalf of certain members of the Eldorado Pension Plan. In 2002, the parties agreed to settle the lawsuit and CEI assumed responsibility for $16,163 of the total settlement. The funds are being held in an escrow account and will be released upon approval of the terms of settlement by the court. The final terms of settlement have been agreed to and the motion to approve the settlement is scheduled to be heard in 2005.

(c) CEI is co-defendant with the Province of Ontario, the Attorney General of Canada, the Canadian Nuclear Safety Commission and BOC Canada Limited in a proposed class action lawsuit brought by certain residents of the municipality formerly known as Deloro in the County of Hastings, Ontario. The lawsuit is based on the alleged contamination of certain properties. CEI has filed a notice of intent to defend. The outcome and impact, if any, of this lawsuit to CEI is currently not determinable.

(d) Under the terms of the agreement between CEI and Cameco, CEI agreed to reimburse Cameco for costs related to the decommissioning of a former mine site. CEI accrues for these costs based on estimates provided by Cameco. For 2003, CEI accrued for these costs for a five-year period based on estimates provided by Cameco. In 2004 Cameco provided a ten-year workplan and cost estimate to CEI for the completion of the decommissioning process. The amount accrued as at December 31, 2004 is $8,204 (2003 - $4,567).

7. **Retiree benefit obligations:**

Under the terms of the purchase and sale agreement between CEI, a wholly-owned subsidiary, and Cameco, CEI is obligated to fund certain post retirement benefits related to employees who retired prior to October 1988. CEI measures its accrued benefit obligations as at December 31 of each year. The most recent actuarial valuation of the post retirement benefit plan was December 31, 2002 and the next required valuation will be as of December 31, 2005. These benefits include life insurance and health and dental benefits. Information about CEI's post retirement benefit plan is as follows:

	2004	2003
Accrued benefit obligation:		
Balance, beginning of year	3,931	4,043
Benefits paid	(210)	(525)
Interest expense	229	246
Actuarial loss	171	167
Balance, end of year	4,121	3,931
Accrued benefit liability:		
Balance, beginning of year	2,153	2,285
Benefits paid	(210)	(525)
Interest expense	229	246
Amortization of net actuarial loss	156	147
Balance, end of year	2,328	2,153
Other information:		
Benefit plan deficit	(4,121)	(3,931)
Unamortized net actuarial loss	1,793	1,778
Accrued benefit liability	(2,328)	(2,153)

This benefit plan is not pre-funded resulting in a plan deficit equal to the accrued benefit obligation. The significant actuarial assumptions adopted in measuring CEI's accrued benefit obligation are:

	2004	2003
Discount rate	5.5%	6.0%
Rate of increase in benefits	9.0%	10.0%

7. Retiree benefit obligations (continued):

Assumed health care cost trend rates at December 31:

	2004	2003
Initial health care cost trend rate	10.0%	11.0%
Trend rate declines to	6.0%	6.0%
Year the rate reaches the rate it is assumed to remain at	2008	2008

Increasing or decreasing the assumed health care cost trend rates by one percentage point would have the following effect for 2004:

2004	Increase	Decrease
Accrued benefit obligation	$ 321	$ (283)
Total of service and interest cost	19	(17)

8. Comparative figures:

Certain December 31, 2003 comparative figures have been reclassified to conform with the financial statement presentation adopted for December 31, 2004.

KPMG LLP
Chartered Accountants
1200-205 5 Avenue SW
Calgary AB T2P 4B9

Telephone (403) 691-8000
Fax (403) 691-8008
Internet www.kpmg.ca

AUDITORS' REPORT

To the Shareholder of
Canada Hibernia Holding Corporation

We have audited the balance sheets of Canada Hibernia Holding Corporation as at December 31, 2004 and 2003 and the statements of operations and retained earnings and cash flows for the years then ended. These financial statements are the responsibility of the Company's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audits.

We conducted our audits in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Company as at December 31, 2004 and 2003 and the results of its operations and its cash flows for the years then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. As required by the Financial Administration Act, we report that, in our opinion, these principles have been applied on a basis consistent with that of the preceding year.

Further, in our opinion, the transactions of the Company that have come to our notice during our audit of the financial statements have, in all significant respects, been in accordance with Part X of the Financial Administration Act and regulations, the Canada Business Corporation Act and the articles and by-laws of the Company.

KPMG LLP

Chartered Accountants

Calgary, Canada
February 4, 2005

KPMG LLP, a Canadian owned limited liability partnership, is the Canadian member firm of KPMG International, a Swiss association

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Balance Sheets

December 31, 2004 and 2003
(Thousands of Dollars)

	2004	2003 (restated)
Assets		
Current assets:		
Cash and cash equivalents	$ 54,455	$ 67,620
Accounts receivable	5,203	270
Inventory (note 2(g))	3,282	1,721
Prepaid expenses	82	67
	63,022	69,678
Capital assets (notes 4 and 5)	265,242	307,512
Cash held in escrow (note 6)	2,550	2,550
Cash held for future abandonment and risk fund (note 7)	60,000	26,055
	$ 390,814	$ 405,795
Liabilities and Shareholder's Equity		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 8,388	$ 15,480
Taxes payable	23,666	41,017
Current lease obligation (note 8)	2,773	2,685
Due to shareholder	118	100
	34,945	59,282
Long-term lease obligation (note 8)	17,487	21,853
Future income taxes (note 10)	28,300	36,000
Asset retirement obligations (notes 3(a) and 5)	74,741	72,516
	155,473	189,651
Shareholder's equity:		
Capital stock:		
Authorized unlimited number of common shares		
Issued and fully paid - 1 common share	–	–
Retained earnings	235,341	216,144
	235,341	216,144
Commitment and contingencies (notes 9 and 11)		
	$ 390,814	$ 405,795

See accompanying notes to financial statements.

On behalf of the Board:

Director

Director

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Statements of Operations and Retained Earnings

Years ended December 31, 2004 and 2003
(Thousands of Dollars)

	2004	2003 (restated)
Revenue:		
Crude oil sales, net of royalties	$ 290,578	$ 238,753
Interest	1,078	1,244
	291,656	239,997
Expenses:		
Depletion and depreciation	61,800	72,050
Accretion of asset retirement obligations (notes 3(a) and 5)	2,225	1,984
Operating	18,141	18,452
Interest on capital lease	2,610	3,124
Administrative	1,142	1,051
Foreign exchange loss (gain)	1,606	(1,694)
	87,524	94,967
Income before income and other taxes	204,132	145,030
Income and other taxes (note 10)	70,935	46,045
Net income for the year	133,197	98,985
Retained earnings, beginning of year:		
As previously reported	221,160	279,848
Change in accounting for asset retirement obligations (note 3(a))	(5,016)	(3,689)
	216,144	276,159
Dividends	(114,000)	(159,000)
Retained earnings, end of year	$ 235,341	$ 216,144

See accompanying notes to financial statements.

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Statements of Cash Flows

Years ended December 31, 2004 and 2003
(Thousands of Dollars)

	2004	2003 (restated)
Cash provided by (used in):		
Operations:		
Net income for the year	$ 133,197	$ 98,985
Items not involving cash:		
Future income taxes (reduction)	(7,700)	(11,155)
Depletion and depreciation	61,800	72,050
Accretion of asset retirement obligations	2,225	1,984
Unrealized foreign exchange	(1,586)	(5,378)
Funds from operations	187,936	156,486
Change in non-cash working capital (note 12)	(29,781)	76,356
	158,155	232,842
Financing:		
Dividends	(114,000)	(159,000)
Lease obligation payments	(2,691)	(2,900)
	(116,691)	(161,900)
Investments:		
Capital assets (note 4)	(20,684)	(21,097)
Cash held for future abandonment and risk fund (note 7)	(33,945)	(14,055)
	(54,629)	(35,152)
Increase (decrease) in cash and cash equivalents	(13,165)	35,790
Cash and cash equivalents, beginning of year	67,620	31,830
Cash and cash equivalents, end of year	$ 54,455	$ 67,620

See accompanying notes to financial statements.

CANADA HIBERNIA HOLDING CORPORATION

Notes to Financial Statements

Years ended December 31, 2004 and 2003
(All Dollar Amounts are stated in Thousands of Dollars)

---

1. Canada Hibernia Holding Corporation:

Canada Hibernia Holding Corporation (the "Company" or "CHHC") was incorporated under the provisions of the Canada Business Corporation Act on December 4, 1992. The Company was acquired by Canada Development Investment Corporation ("CDIC") in March 1993. Prior to March 1993 the Company was inactive. The Company is subject to the Financial Administration Act.

On March 19, 1993, the Company acquired for no cost an 8.5% working interest in the Hibernia Development Project and an 8.5% equity interest in the Hibernia Management and Development Company Ltd. ("HMDC"). CHHC's sole purpose is the holding, management, funding and ultimately assisting in the disposal of the 8.5% equity interest in the Hibernia Development Project. Pursuant to a Memorandum of Understanding ("MOU") dated June 8, 1993 between the Government of Canada ("Government"), CDIC and CHHC the Government appropriated the funds necessary for CHHC to honour its obligations to fund the project costs of the Hibernia Development Project. Production from Hibernia commenced in late 1997 and during 1998 CHHC achieved sufficient cash flow to fund its operations and fulfill its continuing obligations without further government appropriations.

HMDC acts as agent for the participants in the Hibernia Development Project. All project expenditures, other than those relating to the transportation of oil from the project and royalties, are charged to the Joint Account which is owned by the participants in proportion to their working interest. The Joint Account is funded directly by the participants.

The Company's wholly-owned subsidiary, CHHC Oil Limited, was incorporated in December 1997 and is currently inactive.

2. Significant accounting polices:

(a) Investment in the Hibernia Development Project and Hibernia Management and Development Company Ltd.:

Development costs charged to the Joint Account subsequent to the date of acquisition of the working interest are capitalized. Development costs include costs of engineering construction and installation of production facilities comprised of a Gravity Based Structure and Topsides facilities (offshore production facility). General and administrative costs incurred prior to the project reaching commercial production have also been capitalized. All of the Company's development activities are conducted jointly with the other owners.

2. Significant accounting polices (continued):

(b) Ceiling test:

Oil and gas assets are evaluated in each reporting period to determine that the carrying amount in a cost centre is recoverable and does not exceed the fair value of the properties in the cost centre.

The carrying amounts are assessed to be recoverable when the sum of the undiscounted cash flows expected from the production of proved reserves, the lower of cost and market of unproved properties and the cost of major development projects exceeds the carrying amount of the cost centre. When the carrying amount is not assessed to be recoverable, an impairment loss is recognized to the extent that the carrying amount of the cost centre exceeds the sum of the discounted cash flows expected from the production of proved and probable reserves, the lower of cost and market of unproved properties and the cost of major development projects of the cost centre. The cash flows are estimated using expected future product prices and costs.

(c) Depletion and depreciation:

Costs are transferred to the depreciable pool as proved reserves are established and are depleted on a unit-of-production basis using proved reserves. The Company excludes a portion of incurred costs based on a comparison of existing proved reserves to total proved and probable reserves expected to be established upon the completion of the Project. At December 31, 2004, the Company excluded $68,572 (2003 - $97,920) of incurred and future costs from the calculation of depreciation and depletion. The crude oil tanker is depreciated on a unit-of-production basis using volumes transported over the estimated life of the Hibernia field.

(d) Asset retirement obligations:

The Company recognizes the fair value of an Asset Retirement Obligation ("ARO") in the period in which it is incurred when a reasonable estimate of the fair value can be made. The fair value of the estimated ARO is recorded as a liability, with a corresponding increase in the carrying amount of the related asset. The capitalized amount is depleted on the unit-of-production method based on proved reserves. The liability amount is increased each reporting period due to the passage of time and the amount of accretion is expensed to income in the period. Actual costs incurred upon the settlement of the ARO are charged against the ARO.

2. **Significant accounting polices (continued):**

(e) Foreign currency translation:

Transactions of the Company that are denominated in foreign currencies are recorded in Canadian dollars at exchange rates in effect at the related transaction dates. Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are adjusted to reflect exchange rates at the balance sheet date. Monetary items denominated in a foreign currency and having a fixed or ascertainable life of more than one year are translated into Canadian dollars at the rate of exchange in effect at the end of the period. The resulting unrealized translation gains or losses are charged to income.

(f) Cash and cash equivalents:

The Company's investments are considered to be cash equivalents and are recorded at cost, plus accrued interest which approximates market value.

(g) Inventory:

Inventory of crude oil is valued at the lower of cost to produce, on a first-in, first-out basis, or net realizable value. Drill pipe inventory is valued at cost. At December 31, 2004 the Company had $1,222 (2003 – $1,664) in drill pipe inventory and $2,061 (2003 – $57) in crude oil inventory.

(h) Income taxes:

Income taxes are calculated using the liability method of tax allocation accounting. Temporary differences arising from the difference between the tax basis of an asset or liability and its carrying amount on the balance sheet are used to calculate future income tax liabilities or assets. Future income tax liabilities or assets are calculated using current tax rates.

(i) Revenue recognition:

Revenue associated with the sale of petroleum and natural gas production owned by the Company is recognized when ownership title passes from the Company to its customers and delivery has taken place. Revenue is presented gross of transportation costs.

(j) Use of estimates:

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosure of contingent assets and liabilities and the reported amounts of revenue and expenses during the reporting period. Actual results could differ from those estimates.

(k) Comparative figures:

Certain comparative figures have been restated to conform to the current year's financial statement presentation.

3. Change in accounting policies:

(a) Asset retirement obligation:

Effective January 1, 2004 the Company retroactively adopted new Canadian accounting standards for asset retirement obligations, with restatement of prior periods presented for comparative purposes.

The new standards require that the recognition of the fair value of the Company's asset retirement obligations associated with the retirement of tangible long-lived assets be recorded as a long-term liability in the period the asset is placed into use, with a corresponding increase in the carrying amount of the related asset. The costs capitalized to the related assets are amortized to earnings in a manner consistent with the depreciation, depletion and amortization of the underlying asset. The obligations to be recognized are statutory, contractual or legal in nature. The liability amount is increased each reporting period due to the passage of time and the amount of accretion is charged to earnings in the respective period. Revisions to the original estimated cost or obligation would also result in an increase or decrease to the asset retirement obligations. The effect of adoption of the new standard on the financial statement is disclosed in note 5.

Previously, the Company recognized a provision for site restoration and abandonment costs determined on a unit-of-production method over the life of the petroleum and natural gas properties based on the total estimated proved reserves and the estimated future liability.

(b) Full cost accounting - ceiling test:

As outlined in note 2(b), for the year ended December, 31, 2004 the Company has adopted the recommendations of a revised Canadian guideline for the full cost method of oil and gas accounting. This guideline modifies the existing ceiling test calculation. There is no impact on the Company's reported financial results as a result of adopting this revised guideline.

4. Capital assets:

Capital assets are recorded at cost less accumulated depletion and depreciation.

	Cost	Accumulated depreciation and depletion	2004 Net book value	2003 Net book value
Hibernia Development Project:				
Offshore production facility	$ 433,314	$ 203,143	$ 230,171	$ 275,041
Drilling costs	116,437	104,846	11,591	5,282
	549,751	307,989	241,762	280,323
Crude oil tanker (note 8)	39,534	16,054	23,480	27,189
	$ 589,285	$ 324,043	$ 265,242	$ 307,512

At December 31, 2004, the capital assets balance is reduced by investment tax credits in the amount of $56,532 (2003 - $55,377).

The Company performed a ceiling test calculation at December 31, 2004 to assess the recoverable value of capital assets, using an estimated future price of $41.25/bbl.

5. Asset retirement obligations:

The Company retroactively adopted the new Canadian accounting standards for the recognition of obligations associated with the retirement of long-lived assets. This change was effective January 1, 2004 and the revision was applied retroactively. The impact was as follows:

Balance Sheet - as at December 31, 2003

	As reported	Change	As restated
Assets			
Capital Assets	$ 268,567	$ 38,945	$ 307,512
Liabilities and Shareholders' Equity			
Provision for abandonment	$ 26,055	$ 26,055	$ –
Asset retirement obligations	–	72,516	72,516
Future income taxes	38,500	(2,500)	36,000
Retained earnings	221,160	(5,016)	216,144

5. Asset retirement obligations (continued):

Statement of Operations - year ended December 31, 2003

	As reported	Change	As restated
Depletion and depreciation	$ 66,020	$ 6,030	$ 72,050
Accretion	–	1,984	1,984
Future income taxes	(10,500)	655	(11,155)
Net income	100,314	(1,329)	98,985

The Company's asset retirement obligations are based on the Company's net ownership in wells and facilities and management's estimate of costs to abandon and reclaim those wells and facilities as well as an estimate of the future timing of the costs incurred.

At December 31, 2004, the estimated total amount required to settle the asset retirement obligations was $74.7 million on a present value basis, based on a total future liability of $173 million. These obligations will be settled based on the useful lives of the underlying assets, which currently extended up to the year 2019. Estimated cash flows have been discounted at the Company's credit adjusted risk free rate of 5% and an inflation rate of 2%.

Changes to asset retirement obligations were as follows:

	Year ended December 31, 2004
Asset retirement obligations at December 31, 2003	$ 72,516
Accretion	2,225
Asset retirement obligations at December 31, 2004	$ 74,741

6. Cash held in escrow:

In the granting of drilling and other work authorizations associated with Hibernia development and production Newfoundland Offshore Petroleum Board (CNOPB) requires evidence of financial responsibility. The Company has deposited cash in escrow to satisfy this requirement. The CNOPB has the right to make claims against the cash in escrow under certain circumstances and CHHC retains any interest earned on the account.

7. **Cash held for future abandonment and risk fund:**

Commencing in 2002 the Company is depositing cash in the Consolidated Revenue Fund of the Federal Government to provide for future abandonment of the Hibernia Facility and to provide for security against future risks. During 2004 the Company deposited $33,945 as prepayment on future production thereby increasing the cash in the non-interest bearing fund to $60,000. The Company plans to use this fund prior to abandonment as a risk fund and accordingly is reducing certain of its insurance coverage.

8. **Crude oil tanker:**

The Company, together with two of the other participants, has contracted for the time charter and operations of a tanker for the transportation of oil from the project. The Company's share of annual fixed obligations is approximately $6,500. Payments commenced in November 1997 for an initial term of ten years. The agreement provides for one five-year and five two-year optional extensions not to exceed a total lease term of twenty-five years. The time charter has been treated as a capital lease for accounting purposes. Accordingly, CHHC's 25.373% interest in the tanker has been capitalized and is presented on the balance sheet under capital assets. The long-term lease obligation represents the present value of the tanker time charter capital payments discounted at 11.1% over 15 years.

9. **Royalty:**

The Hibernia Royalty Agreement provides for royalties to be paid by owners, to the province of Newfoundland as follows:

(a) 1% to 5% payable on gross sales less transportation costs (currently at 5%);

(b) 30% payable on net sales revenue commencing at such time as cumulative net sales revenue exceeds 8½% of the total investments in the Project. Total investment (which includes gross royalties paid in (a)) includes a 1% allowance for capital expenditures and a 10% allowance for operating costs, and a 15% return allowance, on the total investment, compounded annually.

During the year ended December 31, 2004 the Company has paid royalties of $11,308 (2003 - $6,254).

The Net Profits Interest Agreement (NPI) provides for a 10% royalty payable to the Government of Canada commencing upon the Hibernia owners having repaid certain financial assistance provided by the Government of Canada (estimated to occur in 2009) and certain levels of project profitability having been achieved. The royalty is payable on each owner's cumulative net sales revenue less cumulative eligible capital, operating and transportation costs. No royalty has been paid to date under this provision of the Hibernia Royalty Agreement.

10. Income taxes:

The Company has available resource-related deductions which may be carried forward and used in the prescribed manner to reduce taxable income in future years. At December 31, 2004, resource-related deductions available were approximately $83,100 (2003 - $96,241). The excess of CHHC's net book value of its assets above its income tax pools has been recorded as a future income tax liability at the current income tax rate.

(a) The provision for income taxes differs from the amount obtained by applying the combined Federal and Provincial income tax rate of 41% (2003 - 42%) to income before income taxes. The difference relates to the following items:

	2004	2003
Computed expected tax provision	$ 83,694	$ 60,913
Add (deduct) the following:		
Resource allowance on Canadian production income	(20,088)	(18,466)
Royalties, lease rentals and mineral taxes	4,636	2,364
Other	2,693	1,234
	$ 70,935	$ 46,045
Current	$ 78,635	$ 57,200
Future (reduction)	(7,700)	(11,155)
	$ 70,935	$ 46,045

(b) The components of the future income taxes at December 31 are as follows:

	2004	2003
Future income tax liabilities:		
Capital assets	$ 51,948	$ 58,530
Other	201	252
Future income tax assets:		
Abandonment costs	(24,922)	(23,647)
Capital lease	1,073	865
Future income taxes	$ 28,300	$ 36,000

11. Commitment and contingencies:

(a) The Company has entered into an agreement with Newfoundland Transhipment Limited whereby the Company acquired the right to the use of the Transhipment Terminal for crude oil storage and transhipment. The Company is committed to pay a portion of the cost of operation of the terminal over a ten-year period. The Company's share of the annual obligations is subject to annual calculations and is approximately $690 annually.

(b) CHHC's share of HMDC's annual contract commitments, lease obligations for office, equipment and warehouse land and building together with CHHC's office lease obligation for the next five years are approximately as follows:

2005	$ 5,995
2006	4,626
2007	2,539
2008	118
2009	nil

(c) HMDC has provided a $70 million non-negotiable demand promissory note as part of the Operator's requirement to provide proof of financial responsibility to the Canada Newfoundland Offshore Petroleum Board in the event of potential claims under certain sections of the Canada Newfoundland Atlantic Accord Implementation Act, the Newfoundland Offshore Petroleum Drilling Regulations and the Newfoundland Offshore Area Petroleum Production and Conservation Regulations. The note will expire on April 29, 2006. CHHC's share of this commitment is $5,950.

In addition, the owners are required to provide further proof of financial responsibility by depositing letters of credit or cash in the gross amount of $30 million with the CNOPB (note 6).

12. Supplemental cash flow disclosure:

Changes in non-cash working capital balances:

	2004	2003
Accounts receivable	$ (4,933)	$ 47,003
Inventory	(1,561)	(1,721)
Prepaid expenses	(15)	(5)
Accounts payable and accrued liabilities	(7,092)	(1,156)
Taxes payable	(16,198)	32,229
Due to shareholder	18	6
	$ (29,781)	$ 76,356

During the year ended December 31, 2004 the Company paid taxes of $94,816 (2003 - $25,080) and interest of $2,610 (2003 - $3,124).

13. Fair values:

The Company's financial instruments comprise cash and cash equivalents, accounts receivable, accounts payable and accrued liabilities and amounts payable to the shareholder. At December 31, 2004 and 2003, the fair values of the monetary assets and liabilities approximated their carrying values due to their short-term nature.

CDIC

Table des matières

Rapport au Ministre	2
Compte rendu sur les désinvestissements	3
Conseil d'administration et direction	4
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	5
Pratiques en matière de régie d'entreprise	6
États financiers	
La Corporation de développement des investissements du Canada	7
Société de gestion Canada Hibernia	18

Bureau de
la direction

Case postale 71058
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario)
K2P 2L9

Téléphone : (613) 943-9391
Télécopieur : (613) 943-9390

RAPPORT AU MINISTRE

L'honorable Ralph Goodale
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDIC ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004. Dans le cadre du processus de planification formelle de la CDIC, les objectifs de rendement annuels sont élaborés par entité, gérés et surveillés tout au long de l'exercice. Ces objectifs sont décrits de manière détaillée dans notre plan d'entreprise.

Les membres du conseil d'administration assurent la gestion de la société et prodiguent, au besoin, des conseils au ministre. Le conseil d'administration de la société continue de se préparer à l'aliénation du reste des éléments d'actif de la société et poursuit la liquidation ordonnée de ses obligations résiduelles.

En 2004, la CDIC s'est principalement concentrée sur sa participation dans la SGCH, la seule qui lui reste. La CDIC a retenu les services de conseillers financiers pour l'aider dans le cadre du processus de vente éventuelle. En 2004, la CDIC a reçu de la SGCH des dividendes s'élevant à 114 millions de dollars et elle a par la suite versé un montant équivalent en dividendes au gouvernement du Canada.

La CDIC est également tenue de gérer toute question en suspens découlant d'aliénations antérieures. Ces questions qui ont essentiellement trait à Canada Eldor Inc. (« CEI ») comprennent certaines éventualités relatives aux déchets ainsi que des litiges en cours.

Les éléments d'actif que la CDIC a vendus au nom du gouvernement depuis 1985 lui ont permis de réaliser un produit d'environ 2,0 milliards de dollars. En 2004, la CDIC n'a effectué aucun emprunt auprès du gouvernement, pas plus qu'elle n'a reçu de crédit.

Au nom du conseil d'administration,

Le président du conseil,
La corporation de développement
des investissements du Canada

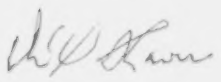

Donald McQ. Shaver, O.C., D.Sc

Le 14 février 2005

COMPTE RENDU SUR LES DÉSINVESTISSEMENTS

La CDIC a été efficace dans le désinvestissement des participations de l'État dans diverses sociétés. Le tableau ci-dessous indique les actifs que la CDIC a vendus pour le compte de l'État, depuis sa création.

Société	Année	Produit (en millions de dollars)
Canadair Limitée	1986	140 $
The de Havilland Aircraft of Canada, Limited	1986	90
Teleglobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
La Corporation de développement du Canada	1986-1987	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation	1987-1991	9
Telesat Canada	1992	155
Corporation Cameco	1992-1993-1994-1995	320
Co-enerco Resources Ltd.	1993	74
Ginn Publishing Canada Inc.	1994	10
Varity Corporation	1996	31
Theratronics International Limitée	1998	15
		1 979 $

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION AU 14 FÉVRIER 2005

Ministre responsable de la CDIC
L'honorable Ralph Goodale
Ministre des Finances

Conseil d'administration

Donald McQ. Shaver, OC, D.Sc.
Président du conseil
La Corporation de développement des investissements du Canada
Président du conseil
The Shaver Group
Cambridge (Ontario)

Membre depuis : 1983
Président du conseil depuis : 1995
Mandat actuel prend fin le 4 décembre 2005

Gordon W. King (1) (2)
Administrateur de sociétés
Ottawa (Ontario)

Membre depuis : 1995
Mandat actuel prend fin le 15 septembre 2005

N. William Ross, LL.M. (1) (3)
Président émérite du conseil et associé
Weir & Foulds
Toronto (Ontario)

Membre depuis : 1993
Mandat actuel prend fin le 15 septembre 2005

William R. Teschke (1) (2) (3)
Dirigeant
Vancouver (Colombie-Britannique)

Ancien membre : de 1983 à 1995
Membre depuis : 1997
Mandat actuel prend fin le 15 septembre 2005

Benita M. Warmbold, CA (2) (3)
Directrice générale
Northwater Capital Management Inc.
Toronto (Ontario)

Ancienne vice-présidente directrice de la société
Membre depuis : 1997
Mandat actuel prend fin le 15 septembre 2005

Direction

Patrice S. Walch-Watson
Secrétaire de la société

Comités du conseil d'administration

(1) Comité de vérification
(2) Comité de liaison administrative
(3) Comité de nominations

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada. Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Lorsque diverses méthodes comptables acceptables existent, la direction a adopté celles qu'elle juge les plus pertinentes, compte tenu des circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, car ils contiennent certains montants qui exigent le recours au jugement ou qui sont fondés sur les meilleures estimations possibles. La direction a préparé les renseignements financiers présentés ailleurs dans ce rapport annuel et s'est assurée qu'ils concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

La CDIC maintient des systèmes de contrôles internes, comptables et administratifs. Ces systèmes sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité des livres et registres comptables et à leur fiabilité aux fins de l'établissement des états financiers; les systèmes sont aussi conçus de manière à rendre compte correctement de l'actif de la société et à assurer une protection convenable de cet actif.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités concernant les états financiers contenus dans ce rapport, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés annuels de la société, fait rapport de ses constatations au conseil d'administration et les lui soumet pour approbation. Le comité de vérification rencontre les vérificateurs nommés par l'actionnaire afin de passer en revue des questions de vérification ainsi que des questions de présentation de l'information financière. Du fait de son personnel restreint, la CDIC a été dispensée, par décret, de l'obligation d'effectuer des vérifications internes.

Les vérificateurs nommés par l'actionnaire, soit le vérificateur général du Canada et KPMG s.r.l., ont effectué la vérification des états financiers consolidés de la société et ont produit un rapport distinct sur ces états financiers.

Administratrice,
La Corporation de développement
des investissements du Canada

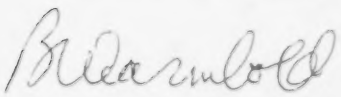

Benita M. Warmbold

Le 11 février 2005

PRATIQUES EN MATIÈRE DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de la CDIC procède à la liquidation de la société, de façon efficace et efficiente. La CDIC a pour mandat de voir à la gestion commerciale des activités de la société qui restent.

Le conseil d'administration de la CDIC assume de façon active la direction et la gérance de la société, en travaillant en étroite collaboration avec les conseillers, l'avocat ainsi qu'avec le conseil d'administration et la direction de la SGCH, et en veillant au bon fonctionnement du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est soutenu dans ses activités par le comité de vérification, le comité de liaison et d'administration et le comité de nominations.

Le conseil d'administration participe à l'élaboration du plan d'entreprise de la société et en surveille la mise en œuvre au cours de la période visée. Pour ce faire, il évalue l'orientation stratégique de la société en fonction des nouvelles réalités du milieu des affaires. Il repère et gère les risques tout au long du processus.

Le plan d'entreprise approuvé par le conseil d'administration, le rapport annuel et les réunions exigées par le Ministre et les représentants du gouvernement permettent d'assurer une communication efficace avec l'État et le public.

Le président du Conseil d'administration et le comité de nominations évaluent l'efficacité du Conseil d'administration et le président procède à la nomination et au renouvellement du mandat des membres du Conseil, au besoin. En 2004, le Conseil d'administration a constitué un comité de nominations pour veiller à l'établissement de la composition et de la structure du Conseil d'administration et à la recommandation de candidats au poste de membre du Conseil d'administration et de président du Conseil d'administration.

L'ensemble du Conseil d'administration participe à la gouvernance d'entreprise. En 2004, le Conseil d'administration a procédé à un examen du rôle et des responsabilités du comité de vérification. Cet examen a donné lieu à l'élaboration d'une nouvelle charte du comité de vérification, laquelle tient compte des meilleures pratiques actuellement en vigueur.

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

KPMG s.r.l.
Comptables agréés

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2004 et les états consolidés des résultats et du déficit accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers consolidés ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et aux statuts et règlements administratifs de la société et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Alain Boucher

Alain Boucher, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 11 février 2005

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Ottawa, Canada
Le 11 février 2005

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Bilan consolidé

31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003
(en milliers)

	2004	2003
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	12 518 $	12 876 $
Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada (note 4)	59 000	61 000
Montant à recevoir de la Société de gestion Canada Hibernia (note 5)	118	100
Débiteurs	29	32
	71 665	74 008
Participation dans la Société de gestion Canada Hibernia (note 5)	–	–
	71 665 $	74 008 $
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	181 $	194 $
Tranche à court terme de l'obligation liée à la restauration des lieux (note 6 d))	1 374	1 228
Tranche à court terme de l'obligation liée aux déchets d'avant la réglementation (note 6 a))	2 411	1 493
Tranche à court terme des obligations au titre des prestations aux retraités (note 7)	672	512
	4 638	3 427
Passif à long terme		
Obligation liée à la restauration des lieux (note 6 d))	6 830	3 339
Obligation liée aux déchets d'avant la réglementation (note 6 a))	6 771	6 140
Obligations au titre des prestations aux retraités (note 7)	1 656	1 641
	15 257	11 120
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et libéré – 101 actions ordinaires	1	1
Surplus d'apport	743 184	743 184
Déficit accumulé	(691 415)	(683 724)
	51 770	59 461
Éventualités (note 6)		
	71 665 $	74 008 $

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des résultats et du déficit accumulé

Exercice terminé le 31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003
(en milliers)

	2004	2003
Activités de la société		
Intérêts créditeurs sur l'encaisse et les placements à court terme	285 $	388 $
Frais d'exploitation et d'aliénation	(1 268)	(1 350)
Dividende (note 5)	114 000	159 000
Bénéfice d'exploitation, montant net	113 017	158 038
Coûts de restauration des lieux (note 6 d))	(4 298)	(3 892)
Coûts d'élimination des déchets d'avant la réglementation (note 6 a))	(2 410)	(755)
Coûts liés au règlement des litiges (notes 6 b))	–	(99)
Bénéfice net	106 309	153 292
Déficit accumulé au début de l'exercice	(683 724)	(678 016)
Dividende versé (note 5)	(114 000)	(159 000)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(691 415)$	(683 724)$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003
(en milliers)

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Intérêts créditeurs	319 $	389 $
Liquidités versées au titre des frais d'exploitation et d'aliénation	(1 155)	(1 737)
Liquidités versées au titre des coûts de restauration des lieux	(661)	(492)
Liquidités versées au titre des coûts liés aux déchets d'avant la réglementation	(861)	(719)
Liquidités versées pour régler des réclamations en cours	–	(99)
Dividende reçu	114 000	159 000
	111 642	156 342
Financement		
Dividende versé	(114 000)	(159 000)
Diminution des liquidités	(2 358)	(2 658)
Liquidités au début de l'exercice	73 876	76 534
Liquidités à la fin de l'exercice	71 518 $	73 876 $

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2004
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

---

1. La société

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « société » ou la « CDIC ») a été constituée en 1982 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et elle est la propriété exclusive de sa Majesté du chef du Canada. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est un mandataire de sa Majesté.

La société a été radiée de la liste des sociétés d'État imposables visées par la Loi et, par conséquent, la société a cessé d'être assujettie aux impôts sur les bénéfices et à l'impôt sur le capital, le 3 janvier 1995.

2. Les activités de la société

La CDIC a pour mandat de procéder à la réduction progressive de ses activités, en se défaisant de ses biens de façon ordonnée et en se préparant à sa liquidation éventuelle.

Le Conseil d'administration gère la société avec l'aide de conseillers. En 1998, une loi autorisait la CDIC à abandonner le reste de ses éléments d'actif et de passif, et le gouvernement à assumer certaines obligations. Cette loi confère également au ministre des Finances le pouvoir de procéder à la liquidation de la société.

La participation de la société dans la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »), participation qui est destinée à la vente, et les sommes qu'elle a déposées dans un compte du Trésor du Canada sont les plus importants éléments d'actif qu'il lui reste.

La société gère également les éventualités dont il est question à la note 6.

Le Conseil d'administration de la société continue d'élaborer des stratégies en matière d'aliénation des éléments d'actif restants de la société et de réduction progressive et ordonnée des obligations restantes de cette dernière.

3. Principales conventions comptables

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers de Canada Eldor Inc. (« CEI »), filiale en propriété exclusive, ont été consolidés avec ceux de la société.

b) Participation

La participation de la société dans la SGCH, entité en propriété exclusive, acquise à des fins de cession ou de privatisation dans un avenir rapproché, est considérée comme un placement temporaire et elle est comptabilisée au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

3. Principales conventions comptables (suite)

b) Participation (suite)

Les états financiers vérifiés de la SGCH sont joints aux présentes.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant qui se rapproche de la juste valeur, étant donné la courte période jusqu'à l'échéance. Lorsqu'un placement à court terme subit une perte de valeur durable, la valeur comptable de ce placement est réduite en conséquence.

d) Coûts d'aliénation et recouvrements

Les coûts d'aliénation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés et les recouvrements sont constatés lorsqu'il existe un degré de certitude raisonnable quant à leur réalisation. Les coûts d'aliénation sont inclus dans les frais d'exploitation et d'aliénation.

e) Avantages complémentaires de retraite

CEI a établi un régime d'avantages complémentaires de retraite et elle est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. Ces avantages comprennent l'assurance-vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. À cet égard, la société a adopté les conventions suivantes :

1) Le coût des prestations futures aux retraités gagnées par les retraités de CEI est établi comme étant la valeur actuarielle de la totalité des prestations prévues futures, fondée sur un facteur du coût des prestations prévues. Des projections relatives aux prestations sont établies chaque année en fonction d'un facteur lié au taux d'inflation, et les prestations sont présumées être versées chaque année après le départ à la retraite, tout au long de la vie du retraité ou de celle de ses personnes à charge. L'évaluation se fonde sur un taux d'actualisation lié au marché et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations de la direction. Les obligations au titre des prestations ne sont pas précapitalisées.

2) Les gains actuariels (pertes actuarielles) lié(e)s à l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. L'excédent du gain net actuariel (de la perte nette actuarielle) sur plus de 10 % de l'obligation au titre des prestations est amorti sur l'espérance de vie moyenne résiduelle des anciens employés. L'espérance de vie moyenne résiduelle des anciens employés s'établit à 9 ans (10 ans en 2003). Le coût des prestations est compris dans les frais d'exploitation et d'aliénation.

3. Principales conventions comptables (suite)

f) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

g) Espèces et quasi-espèces

Les espèces comprennent l'encaisse et les placements à court terme ainsi que les sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada. La société considère les espèces et les quasi-espèces comme étant des placements facilement monnayables dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

4. Sommes déposées dans un compte du Trésor du Canada

CEI a un montant de 59 000 $ (61 000 $ en 2003) en dépôt dans un compte spécial du Trésor du Canada ne portant pas intérêt.

5. Participation dans la Société de gestion Canada Hibernia

Le coût de la participation de la CDIC dans la SGCH s'élève à un dollar.

Le 19 mars 1993, la SGCH a acquis, sans contrepartie, une participation directe de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia et une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir, de gérer, de financer et, en dernier lieu, de procéder à la cession de la participation de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia. Aux termes d'un protocole d'entente conclu le 8 juin 1993 entre le gouvernement du Canada (le « gouvernement »), la société et la SGCH, le gouvernement a crédité directement à la SGCH les fonds nécessaires pour qu'elle s'acquitte de ses obligations à l'égard du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia. La production d'Hibernia a débuté vers la fin de 1997, et en 1998 la SGCH a atteint le stade de l'exploitation commerciale.

Les crédits versés directement par le gouvernement à la SGCH en vue du financement des coûts afférents au Projet de développement Hibernia ont été inscrits au surplus d'apport de la SGCH et ils ne sont pas reflétés dans le coût lié à la participation de la CDIC dans la SGCH. À la fin de l'exercice 2002, tous les crédits reçus du gouvernement avaient été remboursés. En 2004, la CDIC a reçu un dividende de 114 000 $ (159 000 $ en 2003) de la part de la SGCH et elle a par la suite versé cette somme au gouvernement à titre de dividende.

5. Participation dans la Société de gestion Canada Hibernia (suite)

La SGCH finance ses propres frais d'administration et elle rembourse à la CDIC tous les frais engagés par cette dernière au nom de la SGCH.

La SGCH utilise la méthode de capitalisation du coût entier, selon laquelle la valeur comptable nette des immobilisations de la SGCH est limitée au montant recouvrable estimatif qui est défini comme les rentrées nettes futures tirées des réserves prouvées moins les coûts futurs des immobilisations, le coût des propriétés non mises en valeur, les frais généraux et administratifs futurs, les coûts futurs d'abandon et de restauration des lieux et les impôts sur les bénéfices futurs. Aucun rajustement n'a été apporté à la valeur comptable des immobilisations de la SGCH par suite de ce calcul.

6. Éventualités

a) Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu entre CEI et la Corporation Cameco (« Cameco »), celles-ci ont convenu d'une formule de partage des coûts communs futurs, à l'exclusion des charges d'exploitation normales, qui seraient engagés relativement à certains déchets existants précis accumulés par CEI au 5 octobre 1988, soit la date de la vente des activités et de l'actif de CEI à Cameco. Cette dernière a pris en charge la première tranche de 2 000 $ de ces coûts communs liés aux déchets d'avant la réglementation, ainsi que les vingt-trois quatre-vingt-dix-huitièmes (23/98) de la tranche suivante de 98 000 $. CEI assumera pour sa part les soixante-quinze quatre-vingt-dix-huitièmes (75/98) de cette tranche de 98 000 $ ainsi que les coûts communs venant en excédent de 100 000 $.

Le gouvernement fédéral cherche des solutions pour une gestion à long terme des déchets à faible radioactivité. La plupart des coûts communs établis en vertu des clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants situés dans deux emplacements qui sont maintenant abandonnés et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988. L'ampleur ultime des coûts communs est largement fonction de l'aboutissement de l'examen et de l'établissement par le gouvernement, de concert avec les collectivités locales touchées, de l'emplacement et du type d'installation d'élimination des déchets qui sera construite, des résultats d'évaluations environnementales détaillées, des normes en matière de mesures correctrices qui seront établies par la Commission canadienne de sûreté nucléaire et des technologies qui peuvent être utilisées pour répondre à ces normes au moment de leur établissement.

6. Éventualités (suite)

a) (suite)

En mars 2004, un accord d'achat et de vente a été conclu entre le gouvernement, Cameco et CEI permettant au gouvernement d'acquérir auprès de Cameco les sites d'enfouissement Port Hope et Welcome. Si cette option est exercée, l'accord stipule que Cameco doit verser à CEI la tranche restante de l'obligation relative aux coûts communs en cinq versements annuels égaux. Lorsque le gouvernement deviendra propriétaire des sites d'enfouissement, les coûts liés au déclassement et au nettoyage seront pris en charge par le gouvernement et CEI sera déchargée de toute obligation relative aux coûts liés aux déchets d'avant la réglementation. CEI devra toutefois assumer l'obligation continue liée aux divers déchets de surface et au déclassement des deux raffineries dans la mesure où les déchets sont des déchets d'avant la réglementation.

Il est vraisemblable que CEI contractera, dans l'avenir, des obligations supplémentaires au titre des coûts communs; il n'est toutefois pas possible, au prix d'un effort raisonnable, de faire une estimation de l'ampleur de ces obligations à ce moment-ci. Cameco fournit à CEI une estimation des coûts communs liés aux déchets de surface puis CEI comptabilise sa part. Au 31 décembre 2004, Cameco estime les coûts communs à 19 377 $ (16 434 $ en 2003) et la part de CEI s'élève à 13 299 $ (11 047 $ en 2003). Au 31 décembre 2004, l'obligation de CEI relativement aux coûts communs prévus s'établissait à 9 182 $ (7 633 $ en 2003).

b) CEI et Cameco sont codéfenderesses dans une poursuite inscrite au nom de certains participants au régime de retraite d'Eldorado. En 2002, les parties se sont entendues pour régler la poursuite et CEI a assumé la responsabilité d'une tranche de 16 163 $ du total du règlement. Les fonds ont été entiercés et ne seront libérés que lorsque les modalités du règlement auront été approuvées par le tribunal. Le procès-verbal au sujet du règlement a été adopté et la requête d'approbation du règlement doit être entendue en 2005.

c) CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le Procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada Limited dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Delorno, dans le comté de Hastings en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. L'aboutissement et l'incidence, le cas échéant, de cette poursuite pour CEI, ne peuvent être déterminés à ce moment-ci.

6. Éventualités (suite)

d) Aux termes de l'accord conclu entre CEI et Cameco, CEI a convenu de rembourser à Cameco les coûts liés au déclassement d'un ancien site minier. CEI inscrit ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. En 2003, CEI a inscrit ces coûts pour une période de cinq ans selon des estimations que lui a fourni Cameco. En 2004, Cameco a fournit à CEI un plan de travail et une évaluation des coûts sur dix ans en vue de l'achèvement du processus de déclassement. Au 31 décembre 2004, le montant comptabilisé s'élève à 8 204 $ (4 567 $ en 2003).

7. Obligations au titre des prestations aux retraités

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu entre CEI, filiale en propriété exclusive, et Cameco, CEI est tenue de capitaliser certains coûts liés aux avantages complémentaires de retraite pour les employés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. CEI évalue son obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime d'avantages complémentaires de retraite est datée du 31 décembre 2002 et la prochaine évaluation requise sera en date du 31 décembre 2005. Les avantages en question comprennent l'assurance-vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. Les données sur le régime d'avantages complémentaires de retraite de CEI sont les suivantes :

	2004	2003
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	3 931	4 043
Prestations versées	(210)	(525)
Intérêts débiteurs	229	246
Perte actuarielle	171	167
Solde à la fin de l'exercice	4 121	3 931
Passif au titre des prestations constituées		
Solde au début de l'exercice	2 153	2 285
Prestations versées	(210)	(525)
Intérêts débiteurs	229	246
Amortissement de la perte actuarielle nette	156	147
Solde à la fin de l'exercice	2 328	2 153
Autres renseignements		
Déficit du régime	(4 121)	(3 931)
Perte actuarielle non amortie	1 793	1 778
Passif au titre des prestations constituées	(2 328)	(2 153)

7. Obligations au titre des prestations aux retraités (suite)

Le régime d'avantages n'est pas précapitalisé, ce qui donne lieu à un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour le calcul des obligations au titre des prestations sont les suivantes :

	2004	2003
Taux d'actualisation	5,5 %	6,0 %
Taux d'augmentation des prestations	9,0 %	10,0 %

Les taux de croissance ou de décroissance hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2004	2003
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial	10,0 %	11,0 %
Taux tendanciel à la baisse	6,0 %	6,0 %
Exercice au cours duquel le taux devrait se stabiliser	2008	2008

Une augmentation ou une diminution de un point de pourcentage des tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aurait l'incidence suivante pour 2004 :

2004	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations constituées	321 $	(283) $
Total du coût des services rendus et des intérêts	19	(17)

8. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants au 31 décembre 2003 ont été réagencés pour en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice considéré.

KPMG LLP
Chartered Accountants
1200-205 5 Avenue SW
Calgary AB T2P 4B9

Telephone (403) 691-8000
Fax (403) 691-8008
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de
La Société de gestion Canada Hibernia

Nous avons vérifié les bilans de la Société de gestion Canada Hibernia aux 31 décembre 2004 et 2003 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2004 et 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la société, dont nous avons eu connaissance au cours de notre vérification des états financiers, ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à son règlement, à la *Loi canadienne sur les sociétés par action et* aux statuts et règlements administratifs de la société.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Calgary, Canada

Le 11 février 2005

KPMG LLP, a Canadian owned limited liability partnership, is the Canadian member firm of KPMG International, a Swiss association

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

Bilans

31 décembre 2004 et 2003
(en milliers de dollars)

	2004	2003 (retraité)
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	54 455 $	67 620 $
Débiteurs	5 203	270
Stocks (note 2 g))	3 282	1 721
Charges payées d'avance	82	67
	63 022	69 678
Immobilisations (notes 4 et 5)	265 242	307 512
Somme au comptant entiercée (note 6)	2 550	2 550
Somme au comptant détenue au titre du fonds pour l'abandon futur des lieux et les risques (note 7)	60 000	26 055
	390 814 $	405 795 $
Passif et avoir de l'actionnaire		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	8 388 $	15 480 $
Impôts exigibles	23 666	41 017
Obligation à court terme découlant d'un contrat de location (note 8)	2 773	2 685
Somme à payer à l'actionnaire	118	100
	34 945	59 282
Obligation à long terme découlant d'un contrat de location (note 8)	17 487	21 853
Impôts futurs (note 10)	28 300	36 000
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (notes 3 a) et 5))	74 741	72 516
	155 473	189 651
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires		
Émis et entièrement libéré – 1 action ordinaire	–	–
Bénéfices non répartis	235 341	216 144
	235 341	216 144
Engagement et éventualités (notes 9 et 11)		
	390 814 $	405 795 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

États des résultats et des bénéfices non répartis

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003
(en milliers de dollars)

	2004	2003 (retraité)
Produits		
Ventes de pétrole brut, déduction faite des redevances	290 578 $	238 753 $
Intérêts	1 078	1 244
	291 656	239 997
Charges		
Épuisement et amortissement	61 800	72 050
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (notes 3 a) et 5)	2 225	1 984
Exploitation	18 141	18 452
Intérêts sur le contrat de location-acquisition	2 610	3 124
Frais administratifs	1 142	1 051
Perte (gain) de change	1 606	(1 694)
	87 524	94 967
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices et les autres impôts	204 132	145 030
Impôts sur les bénéfices et autres impôts (note 10)	70 935	46 045
Bénéfice net de l'exercice	133 197	98 985
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		
Solde établi	221 160	279 848
Modification de convention comptable relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 3 a))	(5 016)	(3 689)
	216 144	276 159
Dividendes	(114 000)	(159 000)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	235 341 $	216 144 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003
(en milliers de dollars)

	2004	2003
		(retraité)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	133 197 $	98 985 $
Éléments hors caisse		
Charge d'impôts futurs (réduction)	(7 700)	(11 155)
Épuisement et amortissement	61 800	72 050
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2 225	1 984
Pertes de change non réalisées	(1 586)	(5 378)
Fonds provenant de l'exploitation	187 936	156 486
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 12)	(29 781)	76 356
	158 155	232 842
Financement		
Dividendes	(114 000)	(159 000)
Paiements aux termes de l'obligation découlant d'un contrat de location	(2 691)	(2 900)
	(116 691)	(161 900)
Investissement		
Immobilisations (note 4)	(20 684)	(21 097)
Somme au comptant détenue au titre du fonds pour l'abandon futur des lieux et les risques (note 7)	(33 945)	(14 055)
	(54 629)	(35 152)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(13 165)	35 790
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	67 620	31 830
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	54 455 $	67 620 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION CANADA HIBERNIA

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003
(Tous les montants sont en milliers de dollars.)

---

1. Société de gestion Canada Hibernia

La Société de gestion Canada Hibernia (la « société » ou « SGCH ») a été constituée le 4 décembre 1992 en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. En mars 1993, la Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC ») a fait l'acquisition de la société. Avant mars 1993, la société était inactive. La société est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le 19 mars 1993, la société a acquis sans contrepartie une participation économique directe de 8,5 % dans le Projet de développement Hibernia ainsi qu'une participation de 8,5 % dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (« SEDH »). La seule raison d'être de la SGCH est de détenir, de gérer, de financer et, en bout de ligne, d'aider à la cession de la participation de 8,5 % qu'elle détient dans le Projet de développement Hibernia. Conformément à un protocole d'entente daté du 8 juin 1993 conclu entre le gouvernement du Canada (le « gouvernement »), la CDIC et la SGCH, le gouvernement a affecté les fonds dont la SGCH avait besoin pour s'acquitter de ses obligations à l'égard du financement du Projet de développement Hibernia. La production d'Hibernia a commencé à la fin de 1997 et, au cours de 1998, la SGCH a affiché des rentrées nettes suffisantes pour financer ses activités et pour s'acquitter de ses obligations continues sans autres crédits du gouvernement.

La SEDH agit en qualité de mandataire des participants au Projet de développement Hibernia. Toutes les dépenses engagées dans le cadre du projet, autres que celles qui sont liées au transport du pétrole depuis le projet et aux redevances, sont imputées au compte conjoint appartenant aux participants au prorata des participations économiques directes qu'ils y détiennent. Le financement du compte conjoint se fait directement par les participants.

La filiale en propriété exclusive de la société, CHHC Oil Limited, a été constituée en décembre 1997 et elle est actuellement inactive.

2. Principales conventions comptables

a) Participation dans le Projet de développement Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée

Les frais de mise en valeur imputés au compte conjoint après la date d'acquisition de la participation économique directe sont capitalisés. Les frais de mise en valeur comprennent les coûts des grands travaux et d'aménagement des installations de production lesquelles se composent d'une plate-forme gravitaire et de superstructures (installations de production extracôtières). Les frais généraux et administratifs engagés avant que le projet atteigne le stade de l'exploitation commerciale ont également été capitalisés. Toutes les activités de mise en valeur de la société sont menées conjointement avec les autres propriétaires.

2. Principales conventions comptables (suite)

b) Plafonnement du coût entier

Les actifs pétrolifères et gazéifères sont évalués à chaque période considérée afin de déterminer si la valeur comptable dans un centre de coûts est recouvrable et si elle n'excède pas la juste valeur des propriétés dans le centre de coûts.

Les valeurs comptables sont jugées recouvrables lorsque la somme des flux de trésorerie non actualisés devant découler de la production des réserves prouvées, du coût des propriétés non prouvées ou de la valeur marchande des propriétés non prouvées, selon le moins élevés des deux, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur excède la valeur comptable du centre de coûts. Lorsque la valeur comptable est jugée non recouvrable, une perte de valeur est constatée dans la mesure où la valeur comptable du centre de coûts excède la somme des flux de trésorerie actualisés devant découler de la production des réserves prouvées et probables, du coût ou de la valeur marchande des propriétés non prouvées, selon le moins élevé des deux, et du coût lié aux grands programmes de mise en valeur du centre de coûts. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis en fonction des prix et des coûts futurs des produits.

c) Épuisement et amortissement

Les coûts sont virés au compte des coûts amortissables à mesure que des réserves prouvées sont établies, pour ensuite être épuisés selon la méthode proportionnelle au rendement en fonction des réserves prouvées. La société exclut une partie des coûts engagés dans le cadre du projet d'après une comparaison qu'elle fait entre les réserves prouvées existantes et le total des réserves prouvées et probables qui devraient être établies une fois le projet réalisé. Au 31 décembre 2004, la société avait exclu 68 572 $ (97 920 $ en 2003) en coûts engagés et en coûts futurs du calcul de l'amortissement et de l'épuisement. Le pétrolier de brut est amorti selon la méthode proportionnelle au rendement en fonction des volumes transportés sur la durée estimative du gisement d'Hibernia.

d) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La société constate la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations au cours de la période durant laquelle l'obligation est engagée lorsque la juste valeur peut être estimée de façon raisonnable. La juste valeur de l'obligation estimative liée à la mise hors service d'immobilisations est inscrite à titre de passif, et une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif connexe est comptabilisée. Le montant capitalisé est épuisé selon la méthode proportionnelle au rendement en fonction des réserves prouvées. Le montant du passif s'accroît à chaque période considérée afin de tenir compte de l'écoulement du temps et le montant de l'accroissement est passé aux charges à l'état des résultats de la période. Les coûts réellement engagés au moment du règlement de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations sont imputés à l'obligation.

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Conversion des comptes établis en devises

Les opérations que la société conclut en devises sont inscrites en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de chaque opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont rajustés pour tenir compte des taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments monétaires libellés en devises et ayant une durée prédéterminée ou prévisible de plus de un an sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains ou les pertes non réalisés qui découlent de ces opérations sont imputés aux résultats.

f) Espèces et quasi-espèces

Les placements de la société sont considérés comme étant des quasi-espèces et ils sont inscrits au prix coûtant plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la valeur marchande.

g) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont évalués au coût de production, selon la méthode de l'épuisement successif, ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Les stocks de tiges de forage sont évalués au prix coûtant. Au 31 décembre 2004, la société avait 1 222 $ (1 664 $ en 2003) de tiges de forage en stock et 2 061 $ (57 $ en 2003) de pétrole brut en stock.

h) Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report d'impôt variable. Les écarts temporaires entre l'assiette fiscale d'un élément d'actif ou de passif et sa valeur comptable paraissant au bilan servent à calculer les actifs et passifs d'impôts futurs. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés à l'aide des taux d'imposition en vigueur.

i) Constatation des produits

Les produits tirés de la vente de pétrole et de gaz naturel à partir de la production appartenant à la société sont constatés lorsque la société transfère le titre de propriété à ses clients et que la livraison a eu lieu. Les produits sont présentés compte non tenu des frais de transport.

j) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

2. Principales conventions comptables (suite)

k) Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été réagencés pour en permettre le rapprochement avec ceux de l'exercice considéré.

3. Modification de conventions comptables

a) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er janvier 2004, la société a adopté de façon rétroactive la nouvelle norme comptable canadienne relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et elle a retraité les chiffres des périodes antérieures aux fins de comparaison.

Les nouvelles normes exigent que la juste valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la société relatives à l'abandon d'immobilisations corporelles à long terme soit constatée à titre de passif à long terme durant la période au cours de laquelle l'immobilisation est mise en service, et une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif connexe est également comptabilisée. Les coûts capitalisés aux actifs connexes sont amortis par imputation aux résultats de la même façon que le sont l'épuisement et l'amortissement de l'actif sous-jacent. Les obligations devant être constatées sont les obligations de nature obligatoire, contractuelle ou juridique. Le montant du passif s'accroît à chaque période considérée afin de tenir compte de l'écoulement du temps et le montant de l'accroissement est imputé aux résultats de la même période. Des révisions au coût estimatif initial ou à l'obligation estimative initiale donneraient également lieu à une augmentation ou à une diminution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'incidence sur les états financiers de l'adoption de la nouvelle norme est présentée à la note 5.

Auparavant, la société constatait une provision pour la restauration des lieux et pour les coûts d'abandon établie selon la méthode proportionnelle au rendement en fonction de la durée de vie des propriétés pétrolifères et gazéifères selon le total des réserves prouvées estimatives et du passif futur estimatif.

b) Capitalisation du coût entier – calcul de la limite maximale

Tel qu'il est mentionné à la note 2 b), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la société a adopté les recommandations de la note d'orientation concernant la comptabilité modifiée en ce qui a trait à la capitalisation du coût entier dans le secteur du pétrole et du gaz. La note d'orientation modifie le calcul de la limite maximale existant. L'adoption de cette note d'orientation modifiée n'a eu aucune incidence sur les états financiers publiés de la société.

4. Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant moins l'épuisement et l'amortissement cumulés.

			2004	2003
	Prix coûtant	Amortissement et épuisement cumulés	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Projet de développement Hibernia				
Installations de production extracôtières	433 314 $	203 143 $	230 171 $	275 041 $
Coûts de forage	116 437	104 846	11 591	5 282
	549 751	307 989	241 762	280 323
Pétrolier de brut (note 8)	39 534	16 054	23 480	27 189
	589 285 $	324 043 $	265 242 $	307 512 $

Au 31 décembre 2004, le solde des immobilisations a été réduit d'un montant équivalant aux crédits d'impôt à l'investissement de 56 532 $ (55 377 $ en 2003).

La société a effectué le calcul de la limite maximale au 31 décembre afin d'évaluer la valeur recouvrable des immobilisations, au moyen du prix futur estimatif de 41,25 $/b.

5. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La société a adopté de façon rétroactive la nouvelle norme comptable canadienne relative à la constatation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Ce changement a pris effet le 1er janvier 2004 et la norme modifiée a été mise en application de façon rétroactive. L'incidence se présente comme suit :

Bilan au 31 décembre 2003

	Déjà établi	Variation	Retraité
Actif			
Immobilisations	268 567 $	38 945 $	307 512 $
Passif et avoir de l'actionnaire			
Provision pour l'abandon des lieux	26 055 $	26 055 $	– $
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	–	72 516	72 516
Impôts futurs	38 500	(2 500)	36 000
Bénéfices non répartis	221 160	(5 016)	216 144

5. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

État des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	Déjà établi	Variation	Retraité
Épuisement et amortissement	66 020 $	6 030 $	72 050 $
Charge de désactualisation	–	1 984	1 984
Impôts futurs	(10 500)	655	(11 155)
Bénéfice net	100 314	(1 329)	98 985

La société établit les obligations liées à la mise hors service d'immobilisation en fonction de sa participation nette dans les puits et les installations et des estimations de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations ainsi que d'une estimation du calendrier futur des coûts engagés.

Au 31 décembre 2004, le total du montant estimatif requis pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établissait à 74,7 millions de dollars, selon la valeur actualisée, en fonction d'un passif futur totalisant 173 millions de dollars. Ces obligations seront réglées d'après la durée de vie utile des actifs sous-jacents, qui, à l'heure actuelle, va jusqu'en 2019. Les flux de trésorerie ont été actualisés au taux d'intérêt sans risque rajusté pour tenir compte de la qualité du crédit de la société de 5 % et un taux d'inflation de 2 %.

Les variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se présentent comme suit :

	Exercice terminé le 31 décembre 2004
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 31 décembre 2003	72 516 $
Charge de désactualisation	2 225
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 31 décembre 2004	74 741 $

6. Somme au comptant entiercée

Avant d'accorder l'autorisation de forer et d'effectuer d'autres travaux associés à la mise en valeur et à la production du projet Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTHE ») exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la société a entiercé une somme au comptant. L'OCTHE a, en certaines circonstances, des droits sur cette somme entiercée, mais la SGCH conserve les intérêts produits par ce compte.

7. Somme au comptant détenue au titre de l'abandon futur des lieux et du fonds pour risques

Depuis 2002, la société dépose des sommes dans un compte du Trésor du Canada aux fins de l'abandon futur des installations d'Hibernia et pour se prémunir contre les risques futurs. En 2004, la société a déposé une somme de 33 945 $ à titre de paiement anticipé relatif à la production future, ce qui a donné lieu à une augmentation de la somme déposée dans le compte ne portant pas intérêt, qui est passée à 60 000 $. La société entend utiliser cette somme avant l'abandon des lieux à titre de fonds pour les risques et, par conséquent, elle prévoit réduire certaines de ses couvertures d'assurance.

8. Pétrolier de brut

La société, de concert avec deux autres participants, a conclu des ententes prévoyant l'affrètement à temps et l'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet. La part de la société dans les obligations fixes annuelles est d'environ 6 500 $. La société a commencé à effectuer des versements en novembre 1997 pour une durée initiale de dix ans. L'entente prévoit une prorogation de cinq ans et cinq prorogations facultatives de deux ans, la durée totale du contrat de location ne devant pas excéder vingt-cinq ans. L'affrètement à temps a été considéré à titre de contrat de location-acquisition aux fins comptables. Par conséquent, la participation de 25,373 % de la SGCH dans le pétrolier a été capitalisée et figure au bilan sous le poste « Immobilisations ». L'obligation à long terme découlant du contrat de location représente la valeur actuelle des paiements de capital pour le pétrolier affrété à temps, actualisée au taux de 11,1 % sur 15 ans.

9. Redevances

La convention de redevances d'Hibernia prévoit que des redevances seront versées par les propriétaires à la province de Terre-Neuve, de la façon suivante :

a) de 1 % à 5 % à payer sur les ventes brutes, moins les frais de transport (actuellement 5 %);

b) 30 % à payer sur les ventes nettes à partir du moment où les ventes nettes cumulatives dépassent 8 ½ % de l'investissement total dans le projet. L'investissement total [qui inclut les redevances brutes mentionnées en a)] comprend des provisions de 1 % pour les dépenses en immobilisations, à 10 % pour les frais d'exploitation et à 15 % pour le rendement, provisions qui sont prises sur l'investissement total et dont les taux sont composés annuellement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la société a versé des redevances de 11 308 $ (6 254 $ en 2003).

9. Redevances (suite)

La convention de participation aux profits nets (« PPN ») prévoit une redevance de 10 % payable au gouvernement du Canada à compter du moment où les propriétaires d'Hibernia auront remboursé une certaine aide financière reçue du gouvernement du Canada (ce qui devrait se produire en 2009) et lorsque certains niveaux de rentabilité du projet auront été atteints. La redevance se paie sur les ventes nettes cumulatives de chaque propriétaire, moins les coûts en capital admissibles cumulatifs et les coûts cumulatifs d'exploitation et de transport. Aucune redevance n'a été versée jusqu'à maintenant aux termes de cette disposition de l'accord de redevances d'Hibernia.

10. Impôts sur les bénéfices

La société dispose de déductions au titre des ressources pouvant être reportées prospectivement et utilisées de la manière prescrite, en vue de réduire le bénéfice imposable des exercices à venir. Au 31 décembre 2004, les déductions au titre des ressources s'élevaient à environ 83 100 $ (96 241 $ en 2003). L'excédent de la valeur comptable nette de l'actif de la SGCH sur la valeur de ses réserves aux fins fiscales, a été comptabilisé à titre de passif d'impôts futurs, selon le taux d'imposition actuellement en vigueur.

a) La provision pour les impôts sur les bénéfices diffère du montant obtenu en appliquant le taux combiné d'imposition fédéral et provincial de 41 % (42 % en 2003) au bénéfice avant les impôts. L'écart provient des éléments suivants :

	2004	2003
Provision fiscale prévue calculée	83 694 $	60 913 $
Ajouter (soustraire) les éléments suivants :		
Déduction relative à des ressources au titre du revenu de production canadienne	(20 088)	(18 466)
Redevances, location à bail et impôts miniers	4 636	2 364
Autres	2 693	1 234
	70 935 $	46 045 $
Impôts exigibles	78 635 $	57 200 $
Impôts futurs (réduction)	(7 700)	(11 155)
	70 935 $	46 045 $

10. Impôts sur les bénéfices (suite)

b) Aux 31 décembre, les impôts futurs se composent de ce qui suit :

	2004	2003
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations	51 948 $	58 530 $
Autres	201	252
Actifs d'impôts futurs		
Coûts d'abandon des lieux	(24 922)	(23 647)
Contrat de location-acquisition	1 073	865
Impôts futurs	28 300 $	36 000 $

11. Engagement et éventualités

a) La société a conclu une entente avec Newfoundland Transhipment Limited aux termes de laquelle elle a acquis le droit d'utiliser le terminal de transbordement pour le stockage et le transbordement de son pétrole brut. La société s'est engagée à verser, sur une période de dix ans, une partie du coût de l'exploitation du terminal. La part des obligations annuelles de la société à ce chapitre dépend de calculs annuels et elle s'élève à environ 690 $ par année.

b) La part de la SGCH dans les engagements contractuels et dans les obligations locatives annuelles de la SEDH pour les bureaux, le matériel, et les terrains et installations d'entreposage ainsi que sa propre obligation locative pour des bureaux sont approximativement les suivantes pour les cinq prochains exercices :

2005	5 995 $
2006	4 626
2007	2 539
2008	118
2009	néant

c) Afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu d'apporter une preuve de solvabilité à l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers dans le cas de litiges éventuels aux termes de certains chapitres de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve*, du *Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve* et du *Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve*, la SEDH a fourni un billet à vue non négociable de 70 millions de dollars. Le billet vient à échéance le 29 avril 2006. La quote-part de la SGCH sur ce billet s'élève à 5 950 $.

11. Engagement et éventualités (suite)

c) (suite)

De plus, les propriétaires sont tenus d'apporter une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant à l'OCTHE des lettres de crédit ou une somme au comptant d'un montant brut de 30 millions de dollars (voir la note 6).

12. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les variations des soldes du fonds de roulement hors caisse se résument comme suit :

	2004	2003
Débiteurs	(4 933)$	47 003 $
Stocks	(1 561)	(1 721)
Charges payées d'avance	(15)	(5)
Créditeurs et charges à payer	(7 092)	(1 156)
Impôts exigibles	(16 198)	32 229
Sommes à payer à l'actionnaire	18	6
	(29 781)$	76 356 $

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2004, la société a payé des impôts de 94 816 $ (25 080 $ en 2003) et des intérêts de 2 610 $ (3 124 $ en 2003).

13. Juste valeur

Les instruments financiers de la société comprennent les espèces et quasi-espèces, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, et les sommes à payer à l'actionnaire. Aux 31 décembre 2004 et 2003, la juste valeur des éléments d'actif et de passif monétaires se rapprochait de leur valeur comptable en raison de leur courte durée.